

**Université de Bourgogne  
Maison de l'Université  
Esplanade ERASME**

**21 000 DIJON**

**Dijon Métropole  
40, avenue du Drapeau**

**21000 DIJON**

## **CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'AGRANDISSEMENT DE L'ESIREM SUR LE CAMPUS UNIVERSITAIRE**

### **AVENANT n°1**

---

ENTRE

**Dijon Métropole** sise 40, Avenue du Drapeau à Dijon, représentée par son Président, Monsieur François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du bureau métropolitain du 14 décembre 2023.

Ci-après désignée par « Dijon Métropole » ou la Métropole ;

**ET**

L'Université de Bourgogne sise, maison de l'Université, Esplanade Erasme à Dijon, représentée par son Président Monsieur Vincent THOMAS

Ci-après dénommée « l'Université » ;

**Toutes deux désignées ci-après ensemble par « Les Parties » ;**

#### **Préambule**

Le 5 avril 2018, Dijon Métropole a signé avec la Région Bourgogne-Franche-Comté un contrat de Métropole, ci-après désigné « le Contrat de Métropole » pour une durée de 3 ans pour les années 2018 à 2020, prolongé d'une année par avenant unilatéral signé par la Présidente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté le 9 juillet 2020.

Dans le cadre de sa politique de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, Dijon Métropole apporte son soutien, aux projets structurants portés par l'Université. Le Contrat de Métropole,

signé le 5 avril 2018, prévoit ainsi dans son action n°76 de cofinancer, avec le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Université de Bourgogne, l'agrandissement de l'ESIREM sur le campus universitaire.

L'ESIREM a en effet entamé une stratégie de croissance qui porte ses fruits : de 260 étudiants en 2014, l'école a accueilli 669 étudiants pour l'année universitaire 2023/2024. Elle a ouvert un nouveau département en robotique à la rentrée de septembre 2020. Dès 2021, l'ESIREM a officialisé la signature de la convention avec le réseau Polytech et devient donc école associée au réseau. Elle peut ainsi proposer des semestres de mobilité inter-écoles en cycle ingénieur et bénéficier des partenaires internationaux du réseau. Dès la prochaine rentrée, elle devrait devenir Polytech Dijon. La métropole soutient cette démarche dans le cadre du contrat métropolitain en finançant une partie de l'extension du bâtiment de l'école (1 800 m<sup>2</sup>).

Le coût prévisionnel global de l'opération est de 4 100 000 € cofinancés par l'Université de Bourgogne, Dijon Métropole et la Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de la fiche action n°76 du contrat métropolitain.

Suite à la délibération du conseil métropolitain du 17 septembre 2020, l'université de Bourgogne et Dijon Métropole ont conclu une convention.

Depuis lors, l'université de Bourgogne a affiné ses besoins de financement en fonction de la réalisation du chantier.

Dans ce contexte, il convient d'actualiser l'échéancier de versement de la subvention de la convention conclue entre les Parties.

## **Il est convenu ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de l'avenant**

Le présent avenant n°1 à la convention conclue entre Dijon Métropole et l'université de Bourgogne est destiné à actualiser l'échéancier de versement de la subvention pour tenir compte du calendrier de réalisation du chantier.

### **Article 2 : Modification de l'article 4 de la convention relative au financement de l'extension de l'ESIREM sur le campus universitaire.**

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

« La subvention octroyée par Dijon Métropole à l'Université est destinée à financer l'agrandissement de l'ESIREM ».

La subvention sera versée selon l'échéancier suivant :

- 100 000 € à la signature de la présente convention en 2020
- 500 000 € en 2022 sur présentation de l'état des dépenses effectivement réalisées
- 400 000 € en 2024 sur présentation du décompte définitif des travaux accompagnés du plan de financement.

Fait à Dijon, en deux exemplaires originaux,

le

Pour Dijon Métropole,

Le Président,

François REBSAMEN

Pour l'Université

Le Président,

Vincent THOMAS